

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet OZONE TEST CHAMBER COMPLETE	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-123323/B	Date 2012-06-13
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-123323	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-940-60673	
File No. - N° de dossier pv940.W8476-123323	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-07-03	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hooper, Marlyn	Buyer Id - Id de l'acheteur pv940
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-2702 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: 2689 QETE GATINEAU R. PAZUR QETE 45 SACRE-CŒUR BLVD ROOM F-1113 GATINEAU QC K1A 0K2	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente annule et remplace la demande de proposition précédente portant le n°W8476-123323/A, en date du 20 octobre 2011, et qui devait être reçue à 14:00 heure, le 30 novembre 2011.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA
12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8476-123323/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv940W8476-123323

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Liste des annexes

Annexe A Besoin / Base de paiement

Annexe B Spécifications Obligatoire

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada:
<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003(2011-05-16) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

Le paragraphe 12 de 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, appelées Rejet d'une soumission, est modifiée comme suit :

Remplacer le paragraphe 1.(a) et (b) par les suivants :

1. Le Canada peut rejeter une soumission dans l'un des cas suivants :

- (a) le soumissionnaire est assujéti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin;
- (b) un employé ou un sous-traitant proposé dans la soumission est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant exécuterait ;

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T

Condition du matériel

2007-11-30

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)
Section II : Soumission financière (une (1) exemplaire)
Section III: Attestations (une (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

1.1.1 Installation

Un technicien en entretien et en réparation qualifié doit effectuer sur place l'installation et les essais relatifs aux spécifications de l'ensemble des composantes, des accessoires et des logiciels.

Veuillez indiquer à quel moment l'installation devrait être faite. L'installation sera effectuée _____ jours civils suivant la livraison et durera _____ jours civils.

1.1.2 Manuels

Un ensemble complet de guides et de médias portant sur le fonctionnement, l'entretien et le dépannage du système complet ainsi qu'une liste en anglais des pièces de rechange doivent accompagner chaque système

1.1.3 Formation

Une formation de deux jours doit être offerte sur place à un maximum de cinq (5) utilisateurs. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

La formation sur place doit être offerte dans les _____ jours civils suivant l'installation.

Veuillez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :

1.1.4 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur.

Le soumissionnaire doit être en mesure de répondre aux demandes de service en 24 heures ou moins. Les réparations sur place doivent être entamées dans un délai de cinq (5) jours ouvrables et terminées dans un délai de dix (10) jours ouvrables.

Veillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission :

- a) L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). Veuillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.
- _____
- _____
- b) Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.
- _____
- _____
- c) Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.
- _____
- _____
- d) La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.
- _____
- _____

1.1.5 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : _____

Numéro de modèle ou de la pièce : _____

Documentation jointe : Oui (____) Non (____)

1.1.6 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens:

Emplacement : _____

Code postal : _____

1.1.7 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 18 juillet 2012 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : _____ .

1.1.8 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période de trois (3) ans après l'acceptation, sans frais additionnels.

Remarque : Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

1.1.9 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, la formation et les manuels (s'il y a lieu), rendu droits acquittés (DDP) (Gatineau, Québec), taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, le cas échéant. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes applicables doivent être inclus dans le prix.

1.2.1 Clauses du guide des CCUA

C3011T

Fluctuation du taux de change

2010-01-11

1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE)** : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.

2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE)** :

a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

3. **CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)**

4. **À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CANADIENS SEULEMENT** : Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir le présent document. (OBLIGATOIRE s'il y a lieu)

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe B

1.2 Évaluation financière

1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :

- a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane et les taxes canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
- b) Les prix seront évalués sur une base DDP (Gatineau, Québec).

2. Méthode de sélection

A0031T	Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement	2007-05-25
--------	--	------------

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

1.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - attestation

1.1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25,000\$ et moins de 200,000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC:
<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml>

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A.

2.2 Installation

Un technicien en entretien et en réparation qualifié doit effectuer sur place l'installation et les essais relatifs aux spécifications de l'ensemble des composantes, des accessoires et des logiciels.

L'installation sera effectuée _____ jours civils suivant la livraison et durera _____ jours civils.

2.3 Manuels

Un ensemble complet de guides et de médias portant sur le fonctionnement, l'entretien et le dépannage du système complet ainsi qu'une liste en anglais des pièces de rechange doivent accompagner chaque système.

2.4 Formation

Une formation de deux jours doit être offerte sur place à un maximum de cinq (5) utilisateurs.

La formation sur place doit être offerte dans les _____ jours civils suivant l'installation.

2.5 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période de trois (3) ans après l'acceptation, sans frais additionnels.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp>)

3.1 Conditions générales

2010A (2011-05-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 9 de 2010A (2011-05-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne), est modifié comme suit :

Supprimer : le paragraphe 9 en entier.

Insérer : Les travaux sont soumis à l'inspection et l'acceptation par le Canada. Même si les travaux sont acceptés auparavant et sans restreindre la portée de toutes les conditions ou garanties imposées en vertu des lois, l'entrepreneur doit, à la demande du ministre, remplacer, réparer ou corriger, à son gré et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du marché, le cas échéant. Pour les biens, le délai de garantie sera de vingt-quatre (24) mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue. La garantie concerne les pièces, la main-d'œuvre et toute dépense connexe. Tous les travaux remplacés, réparés ou corrigés conformément à la présente section sont soumis à l'ensemble des dispositions de ce marché, dans la même mesure que les travaux exécutés à l'origine.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marlyn Hooper
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation
11, rue Laurier
6A2, Phase III, Place du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : 819-956-2702
Télécopieur : 819-956-3814
Courriel : marlyn.hooper@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux

dépasant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

Le responsable technique pour ce contrat est :

Name: _____
 Téléphone : ____ - _____
 Télécopieur : ____ - _____
 Courriel : _____

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Autorité des marchés de DND (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

L'autorité des marchés de DND pour ce contrat est :

Name: _____
 Téléphone : ____ - _____
 Télécopieur : ____ - _____
 Courriel : _____

L'Autorité des marchés du MDN est responsable de la gestion des contrats du MDN et pour l'autorisation de tous les travaux liés à ce contrat.

5.4 Représentant de l'entrepreneur (remplir)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : _____
 No de téléphone : _____
 No de télécopieur : _____
 Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
 No de téléphone : _____
 No de télécopieur : _____
 Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement). Les droits de douane et les taxes sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clauses du guide des CCUA

H1000C	Paiement unique	2008-05-12
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

7. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.
 - c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2011-05-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A , Besoin /Base de paiement;
- d) Annexe B , Spécifications Obligatoire;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission),

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9062C	Emplacement - règlements	2010-01-11
A2000C	Ressortissants étrangers	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers	2006-06-16

12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Gatineau, Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

ANNEXE A**BESOIN / BASE DE PAIEMENT**

Le Centre d'essais techniques de la qualité du ministère de la Défense nationale souhaite se procurer et faire installer une (1) chambre d'essai d'ozone conforme aux spécifications obligatoires détaillées à l'annexe A, et recevoir la formation connexe.

Description	Qty	Firm Unit Price
Chambre d'essai d'ozone	1	\$
Appareil dynamique d'expansion et accessoires d'essais statiques	1	\$
Contrôleur et logiciel d'exploitation	1	\$

ANNEX B

MANDATORY SPECIFICATIONS

Appareil d'ozone avec chambre

Toutes les spécifications techniques obligatoires doivent être clairement référencées pour la documentation publiée et fournie (support papier) pour les évaluateurs de l'enchère.

ARTICLE 1: Chambre d'essai d'ozone

1.0 La génératrice d'ozone doit être capable de livrer une concentration d'ozone entre 0 à 999 pphm avec une précision d'au moins $\pm 3\%$.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: Oui _____ Non _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

1.1 Le débit du volume d'air de remplacement à l'intérieur de la chambre d'ozone doit être compris entre 1 et 8 pieds cube par minute.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: Oui _____ Non _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

1.2 La vitesse de la recirculation d'air sur les échantillons doit être rien moins de 0.6 m/s ou 2 pieds/s

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: Oui _____ Non _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

1.3 La gamme de température du four doit être de 40°C jusqu'à au moins 90°C avec une précision de $\pm 1^\circ\text{C}$.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: Oui _____ Non _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

1.4 Le volume interne de la chambre d'ozone doit être rien moins de 4 pieds cube.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: Oui _____ Non _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

1.5 Un système de détection doit être en place pour surveiller de façon continue la concentration d'ozone, la température, le débit du volume d'air de remplacement et la vitesse de la recirculation d'air.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: Oui _____ Non _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

- 1.6** L'appareil d'ozone doit être capable d'effectuer des essais dynamiques en mode tensile selon la norme ASTM D1149, Méthode A : Procédure A1, spécifiquement pour une élongation de 25% à une fréquence de 0.5 Hz.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

- 1.7** L'appareil d'ozone doit être capable d'effectuer des essais statiques en allongement selon la norme ASTM D1149, Méthode B : Procédure B1 pour une élongation de 20%.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

- 1.8** L'appareil d'ozone doit être capable d'effectuer des essais statiques en allongement selon la norme ASTM D1149, Méthode B : Procédure B2 (échantillon étiré en forme de boucle)

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

- 1.9** L'appareil d'ozone doit utiliser comme source d'électricité les prises Nord américaine standard 110V, 60 Hz.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

ARTICLE 2: Appareil dynamique d'expansion et accessoires d'essais statiques

- 2.0** Un dispositif dynamique pour étirer jusqu'à 12 échantillons à la fois selon la norme ASTM D1149, Méthode A : Procédure A1, spécifiquement pour une élongation de 25% à une fréquence de 0.5 Hz.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

- 2.1** Un ensemble de 12 mâchoires statiques pour tester selon la norme ASTM D1149, Méthode B : Procédure B1 pour une élongation de 20%.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

- 2.2** Un ensemble de 12 dispositifs pour tester les échantillons étirés en forme de boucle selon la norme ASTM D1149, Méthode B : Procédure B2

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____
Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

2.3 Les outils requis pour l'opération normale de l'appareil d'ozone doivent être inclus.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____

Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

2.4 Les outils et consommables requis pour la maintenance normale de l'appareil d'ozone doivent être inclus (assez pour couvrir un an d'utilisation)

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____

Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

2.5 Les outils et standards de référence requis pour la calibration de l'appareil d'ozone doivent être inclus (assez pour couvrir un an d'utilisation)

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____

Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

ARTICLE 3: Contrôleur et logiciel d'exploitation

3.0 L'appareil d'ozone doit avoir son propre contrôleur (i.e. ordinateur) complet avec tout son équipement et périphériques (clavier, souris, cartes électroniques d'interface, cordons, écran, imprimante & similaires).

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____

Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

3.1 Le contrôleur doit permettre les réglages de tous les paramètres et le fonctionnement du système, l'acquisition, le stockage & récupération des données expérimentales ainsi que leur traitement et analyse.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____

Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

3.2 Le contrôleur doit inclure une copie avec licence complète de la plus récente version du système d'exploitation de Microsoft Windows (si requis) et de tout système d'exploitation propriétaires avec les CD/DVD de sauvegarde.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____

Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

3.3 Tous les logiciels fournis doivent être de la version la plus courante et capable d'être installés, exécutés et mis à jour en mode hors connexion.

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut: **Oui** _____ **Non** _____

Référence à la proposition de l'entrepreneur: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8476-123323/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-123323

pv940W8476-123323

3.4 Tous les logiciels propriétaires doivent être fournis avec une licence complète et finale non limité dans le temps et inclure leurs disque de sauvegarde (CD/DVD)

Rencontre la spécification mentionnée ci-haut:

Oui _____

Non _____

Référence à la proposition de l'entrepreneur:
